

## RADIOS PRIVEES

# La production musicale de la FWB bien valorisée

Toutes les radios privées en réseau (qui disposent de plusieurs fréquences) ont respecté l'an dernier leur obligation de diffuser annuellement un quota d'au moins 4,5 % d'œuvres musicales issues de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a annoncé mercredi le Conseil supérieur de l'audiovisuel dans son bilan 2016 sur le secteur privé radiophonique, précisant que ce seuil est même largement dépassé par les éditeurs.

*« Les radios autorisées sont non seulement soumises au respect de ce seuil de 4,5 % d'œuvres musicales de la Communauté française, mais aussi au respect de leurs propres engagements figurant dans leur dossier de candidature rentré en réponse à l'appel d'offres »,* explique le CSA.

Quatre radios se sont particulièrement distinguées, allant jusqu'à doubler leur engagement de départ, à savoir Bel RTL (9,57 %), Radio Contact (11,09 %), Sud Radio (10,9 %) et Maximum FM (11,75 %). *« En 2010, 6 radios en ré-*

*seau n'atteignaient pas leurs engagements »,* rappelle le CSA, qui pointe les résultats positifs atteints depuis lors.

Puggy, Alice On The Roof et Delta forment le trio de tête du classement des artistes issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles les plus diffusés sur les radios privées en 2016, note encore le CSA, qui se réjouit de l'émergence accrue, ces dernières années, de nouveaux talents en Belgique francophone. ■